

**DELIBERATION N° 17/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme TIZNITI, M. MÉNIRI, Mme EL HAJOUÏ, M. BOUTRY, Mme BOULET, M. DADDA, M. PROD'HOMME, Mme BION, M. RUBANY, M. JEGOUZO, M. NITOU SAMBA, Mme SARRAZIN, Mme JUMEL, M. MAILLARD, M. ENGUEHARD, M. BIRACH, Mme GAMRAOUI, Mme HAI, Mme DIOP, M. PEULVAST, M. SAHED, Mme LÉPINARD, Mme NAZEF, M. KOLOLO-SAMBA, Mme MAICHOUF.

Excusés et ont donné procuration : Mme BAYKAN à M. BOURÉ, Mme JAABIRI à Mme TIZNITI, M. FLORIN à Mme MAICHOUF.

Absents : M. DE SA TORRES, M. VELÉ.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

Objet : **Mise à disposition d'un véhicule à Monsieur le Maire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2123-18-1-1, **VU** l'article 34 de la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique.

VU l'élection de Monsieur Djamel NEDJAR, Maire, lors de la séance du conseil Municipal du 21 mars 2026.

CONSIDERANT que l'exercice des fonctions de Maire nécessite d'effectuer de nombreux déplacements.

**Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,**

DECIDE à l'unanimité :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la mise à disposition du Maire, Monsieur Djamel NEDJAR, un véhicule dans l'exercice de son mandat.

ARTICLE 2 : DIT que les sommes afférentes à l'entretien et au fonctionnement seront inscrites sur le budget principal.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le **14 AVR. 2026**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Mise à disposition d'un véhicule au Maire

Date de transmission de l'acte : 13/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB-17-2026 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20260407-DELIB-17-2026-DE

Date de décision : 07/04/2026

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux